



Banque Richelieu
FRANCE

AUTRES FORMES DE PLACEMENT

Dans ce document, nous aborderons les autres formes de placement telles que les produits dérivés, les Hedge Funds, le Private Equity et le financement d'investissements par le crédit.

LES PRODUITS DÉRIVÉS

Ce sont des instruments financiers dont le rendement va dépendre de l'évolution d'autres actifs financiers tels que des obligations, des actions, des indices, des cours de change, des taux d'intérêt...

Ces instruments, abordés ici très brièvement, présentent des caractéristiques uniques en termes de ratio risque/rendement et, le plus souvent, un degré de sophistication élevé. Ils comportent généralement des risques plus élevés, entre autres en raison d'un potentiel effet de levier. Ils sont donc réservés uniquement à des investisseurs avertis et bien informés des risques encourus.

Investir dans des produits dérivés peut se révéler intéressant pour des investisseurs particuliers car cela permet d'ajouter une poche d'actifs financiers qui a le potentiel de générer du rendement (ou de couvrir des pertes) que ce soit dans des circonstances de marché haussières, baissières ou neutres.

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS

Deux catégories peuvent être définies :

LES CONTRATS À TERME (FORWARDS & FUTURES)

Un contrat à terme (Forward & Future) comporte l'engagement de livrer ou de reprendre un volume déterminé d'un actif sous-jacent donné (par exemple une matière première comme du pétrole ou encore du blé), à une date précise et à un prix convenu lors de la conclusion du contrat. Ce type de contrat a pour objet initial de se couvrir contre d'éventuelles évolutions défavorables du prix. Les investisseurs spéculatifs peuvent quant à eux tirer profit des fluctuations de prix de ces contrats, mais s'exposent à des risques souvent importants.

Les moyens techniques nécessaires pour opérer sur les marchés des « Futures » sont considérables, et les montants à investir souvent très importants. De ce point de vue, les options sont plus adaptées aux investisseurs particuliers.

LES OPTIONS NÉGOCIABLES ET LES WARRANTS

- ▶ Lorsqu'un investisseur achète une option, il achète un contrat qui lui confère le droit d'acheter (« call ») ou de vendre (« put ») un actif sous-jacent à un prix fixé d'avance (« prix d'exercice ») pendant une période déterminée, ou à une échéance déterminée, moyennant le paiement d'une prime. Dans le cas d'un achat d'option, la perte potentielle maximale se limite à cette prime.
- ▶ Lorsqu'un investisseur vend une option, il s'engage à vendre (« call ») ou à acheter (« put ») un actif sous-jacent à un prix fixé d'avance (« prix d'exercice ») pendant une période déterminée, ou à une échéance déterminée. En échange de cet engagement, il reçoit une prime. À la différence d'un acheteur d'options, les pertes potentielles pour un vendeur d'options peuvent être beaucoup plus importantes que la prime perçue.

STRATÉGIES	Anticipation sur l'évolution du cours de l'actif sous-jacent	Potentiel de	
		gain	perte
Achat de Call	Hausse du cours	Illimité (dépendant du cours du sous-jacent)	Limité à la prime
Vente de Call	Stagnation ou baisse du cours	Limité à la prime	Illimité (dépendant du cours du sous-jacent)
Achat de Put	Baisse du cours	Limité au prix d'exercice	Limité à la prime
Vente de Put	Stagnation ou légère hausse du cours	Limité à la prime	Limité au prix d'exercice

Au regard des risques de perte, les vendeurs d'options sont tenus de disposer à tout moment des garanties nécessaires (dépôt de garantie) au rachat de leurs positions vendeuses. De plus, la perte éventuelle est évaluée quotidiennement sur chacune des positions vendeuses. Si le montant des garanties n'est plus suffisant, des appels de marge (« cash calls ») sont effectués afin de reconstituer le dépôt de garantie.

LES HEDGE FUNDS

Les Hedge Funds sont des OPCs dont la caractéristique principale est leur grande liberté en termes de stratégie d'investissement et de sélection d'instruments. Ils peuvent par exemple vendre à découvert et utiliser un effet de levier important. Dans la plupart des cas, ils ont un but de rendement absolu indépendamment de l'évolution des marchés financiers.

Tout Hedge Fund présente un risque global spécifique résultant de la combinaison des risques liés à la stratégie d'investissement mise en place et aux instruments financiers sélectionnés. Étant donné le nombre presque illimité de combinaisons que proposent ces produits, le risque caractérisant un cas individuel ne peut être évoqué en détails dans cette brochure. Aussi, avant de s'engager dans un Hedge Fund, l'investisseur doit s'informer de manière approfondie quant aux risques spécifiques liés à ce Hedge Fund.

LE PRIVATE EQUITY

L'investissement en « Private Equity » est généralement réalisé en capital ou en quasi capital dans des sociétés non cotées. Il peut être réalisé soit en direct soit par l'intermédiaire de fonds spécialisés (FCPI, FIP...) dans ce genre d'activités.

Ce type d'investissement peut porter sur diverses sortes d'entreprises cibles, en fonction de leur stade de développement :

- ▶ Capital Risque (ou « Venture Capital ») : sociétés dans un stade précoce de développement. Cela peut porter sur des projets en biotechnologie ou technologie de l'information par exemple. Il s'agit en général de sociétés qui ne génèrent pas encore de bénéfices.
- ▶ Capital Développement : stade un peu plus avancé de développement pour des sociétés, possédant un produit validé, un marché identifié et générant un chiffre d'affaires récurrent mais qui ont besoin de financement pour s'agrandir (s'implanter dans d'autres pays par exemple).
- ▶ « Leverage Buyout » : financements destinés à restructurer ou céder le capital d'entreprises existantes, généralement matures et caractérisées par la génération de flux de trésoreries stables et susceptibles de supporter un endettement élevé.

RISQUES POTENTIELS

Les risques liés à ce type d'investissement sont notamment les suivants :

- ▶ L'investisseur est soumis au risque de faillite de la société, pouvant engendrer une perte totale du capital investi.
- ▶ L'investisseur prend un engagement ferme pour un montant déterminé : la libération des fonds est réalisée progressivement, à la demande des gérants, en fonction des investissements réalisés. Les distributions sont également aléatoires car fonction de la cession des investissements.
- ▶ La durée de l'engagement est longue (7 à 10 ans, voire plus) et par conséquent, une revente prématurée peut s'avérer difficile.
- ▶ Les fonds de « Private Equity » sont de type fermé et les possibilités de sortie avant l'échéance sont donc réduites.
- ▶ La valorisation est réalisée sur une base trimestrielle, voire semestrielle.

LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS PAR LE CRÉDIT

C'est également un moyen pour l'investisseur de placer des sommes supérieures à celles correspondant à la valorisation de son portefeuille. Cela lui permet ainsi de mettre en place un effet de levier.

Dans ce type d'opérations financières, l'investisseur doit généralement remettre des titres en garantie du crédit qui lui est octroyé (gage, nantissement). Les fluctuations de cours des instruments financiers nantis peuvent influencer négativement la capacité à rembourser le prêt, pouvant donc contraindre l'organisme prêteur (la banque) à vendre les titres déposés, à un moment pas toujours opportun.

L'effet de levier généré par l'achat de valeurs mobilières à crédit induit une sensibilité proportionnellement plus importante aux fluctuations de cours. Il présente ainsi des chances plus élevées de gains, mais également un risque de pertes plus important.

PARIS	1-3-5, rue Paul Cézanne 75008 Paris +33 (0)1 42 89 00 00
LYON	Grand Hôtel-Dieu 1, place Pascalon 69002 Lyon +33 (0)4 72 41 60 00
STRASBOURG	4, allée de la Robertsau 67000 Strasbourg +33 (0)3 88 24 81 60

www.banquerichelieufrance.com



Retrouvez-nous sur
LinkedIn et Twitter



Juillet 2019

© Illustration

Antoine Magnien/3D
Jean-Marie Vivès/matte-painting

Ce document non contractuel ne contient pas d'incitation ou d'offre de transaction de quelque service ou produit financier que ce soit, et ne constitue en aucun cas un conseil, lequel ne peut être délivré que dans le cadre d'une étude personnalisée de votre situation par nos établissements. Nous vous rappelons que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.